

L'âge des génocidaires ?

Jeunes hommes et femmes condamnés pour leur participation au génocide perpétré contre les Tutsi à Kimisagara, Kigali, 1990-1994

En 2022, lors de ma recherche doctorale, j'ai rencontré R. dans la prison de Mageragere (Rwanda), où il purge une peine de prison à vie. En 1993, à l'âge de 17 ans, il a rejoint le parti extrémiste anti-Tutsi CDR (Coalition pour la Défense de la République) dans le secteur de Kimisagara à Kigali. Entre avril et juillet 1994, au moment du génocide, il avait 18 ans. Garde du corps du chef de milice, formé militairement et armé, il a commis des crimes caractérisés par leur extrême cruauté : meurtres, violences sexuelles, anthropophagie... À peine majeur au moment où il commet ces crimes, il ne bénéficiera pas des réductions de peine accordées aux personnes âgées de 14 à 17 ans et onze mois en 1994. Dans son témoignage, il met l'accent non seulement sur les récompenses reçues par ses chefs (adultes), mais aussi sur ses propres motivations idéologiques, celle de combattre pour ses « frères hutu ». Né de cette rencontre en prison, ce projet de recherche souhaite interroger l'*agency* de ces jeunes intégrés dans les milices extrémistes, en les considérant comme des acteurs sociaux et politiques à part entière. Je souhaite ainsi me concentrer sur les jeunes miliciens ayant opéré dans le secteur de Kimisagara (Kigali) - à l'instar de R. - entre octobre 1990 et avril 1994, puis sur leurs trajectoires judiciaires.

Cette recherche a pour objectif principal de quantifier la proportion de jeunes impliqués dans les violences génocidaires dans ce secteur. Elle porte également une réflexion plus qualitative sur les définitions même de « jeunesse » dans le contexte du génocide perpétré contre les Tutsi. Ce projet envisage donc une revue systématique des fiches d'accusés *gacaca* du secteur de Kimisagara à Kigali. Tout d'abord, car ces tribunaux *gacaca* ont défini une catégorie d'adolescents. Si lors de la première phase de justice (1995-2002), les tribunaux spécialisés des tribunaux de première instance ne traitaient pas différemment les individus mineurs (entre 14 et 18 ans) des adultes, la mise en place des *gacaca* à partir de 2002 prend en compte l'âge des accusés. Tout d'abord en amnistiant tous ceux qui étaient âgés de moins de 14 ans au moment de la perpétration de leur crime, puis en jugeant comme « mineurs » les auteurs de violences qui étaient âgés de 14 à 17 ans. Ce projet ne se limitera pas à cette définition judiciaire. Que représentait être jeune dans la société rwandaise en 1994 ?

Malgré la représentation populaire du génocide comme étant principalement perpétré par des *abasores* (c'est-à-dire des jeunes hommes) et, plus rarement, des *abahete* (jeunes femmes), cette dernière catégorie de « jeunes » ou d'adolescents n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune attention académique. Nous disposons de quelques chiffres sur les jeunes auteurs de violences, mais ceux-ci ont été produits avant le processus judiciaire et se rapportent uniquement à leur proportion en prison. Selon un rapport de Human Rights Watch de 2003, 5000 mineurs étaient emprisonnés pour leur rôle présumé dans le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda. Mais les chiffres varient selon les sources. En 2002, l'ONG rwandaise LIPRODHOR comptait 3000 jeunes incarcérés, puis 1 500 en 2004, suite à la décision d'accorder l'amnistie à tous les enfants de moins de 14 ans (Bigabo et Jansen, 2020), à une époque où le nombre de personnes détenues pour leur implication présumée dans le génocide atteignait 120 000, ces chiffres témoignent d'une faible proportion de ces jeunes, notamment au

regard de leur proportion démographique. Cependant, j'émetts l'hypothèse que, ces chiffres ayant été produits avant le moment de la collecte des informations par les tribunaux *gacaca* et avant le début des procès, ils ont pu être sous-estimés. En effet, à l'instar de ce qui a pu être observé pour les femmes (Baraduc, 2022), les « jeunes » ont pu arriver plus tardivement sur la scène judiciaire en raison de leur implication dans des crimes moins impressionnants ou de leur présence dans des attaques groupées (*ibitero*) menées par des adultes.

Jusqu'à présent, la question de la jeunesse dans le contexte du génocide de 1994 a principalement été abordée du point de vue des victimes (Dumas, 2014b, 2020), y compris les enfants nés de viols (Kahn, Denov, 2022), et surtout à travers le prisme du traumatisme (Geltman, 1997 ; Neugebauer Schaal et Elbert, 2006 ; Pells, 2011 ; McLean Hilker, 2014 ; Turner et al., 2014). En revanche, les jeunes auteurs de violences n'ont fait l'objet que de recherches dans le champ de la psychologie qui tendent à se concentrer sur leur parcours carcéral et accordent peu d'attention à l'agentivité dont ces jeunes ont fait preuve lorsqu'on leur a demandé de prendre les armes contre leurs voisins tutsi (Barrett, 2014 ; Bigabo et Jansen, 2020). De plus, les archives des tribunaux *gacaca* qui ont jugé ces jeunes ont rarement été exploitées.

Bien sûr, l'implication des enfants et des jeunes dans les conflits armés n'est pas propre au cas rwandais. De la Sierra Leone (Shepler, 2011, 2014), à la RDC (Bodineau, 2014), au Népal (Medeiros, 2013) et à la Colombie (Bjørkhaug, 2010), les groupes de milices armées ont recruté des « enfants » dans leurs rangs. Ce phénomène n'est ni « nouveau » (Wessel, 2006 ; Hynd, 2021), ni exclusif aux sociétés africaines (Pignot, 2012). La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 définit la catégorie d'enfant-soldat comme tout mineur de moins de 18 ans enrôlé dans un conflit armé. La même convention précise que l'enrôlement de personnes de moins de 15 ans peut être considéré comme un crime de guerre. Dans cette tentative de réglementer la participation des jeunes enfants aux conflits armés, une catégorie intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, communément appelée « adolescence », émerge pour les auteurs de violences âgés de 13 à 18 ans. Il est vrai que les combattants adolescents, au-delà de la définition onusienne, ne correspondent pas à nos représentations stéréotypées de l'enfant-soldat. Ce projet postdoctoral se concentre sur la catégorie des « combattants adolescent » âgés de 14 à 18 ans (Pignot, 2019) qui, bien que recrutés par des adultes dans les milices extrémistes, ont a priori commis des violences volontairement.

Dans une certaine mesure, l'expérience des jeunes Rwandais dans les milices pourrait être comparée à celle de nombreux jeunes qui rejoignent des armées régulières ou irrégulières : la prise d'armes et le premier « feu » représentant alors un rite de passage essentiel, une certaine forme d'émancipation. Or la particularité du cas rwandais réside dans le caractère de proximité du génocide. Aucun de ces jeunes n'a eu besoin de quitter son environnement de vie ou sa famille pour prendre part à l'extermination de personnes qu'ils connaissaient. Les actes violents ont souvent été commis en groupe, aux côtés de personnes qu'ils connaissaient également. Leur présence dans les milices n'était pas non plus motivée par un manque d'hommes adultes pour combler un vide. « La guerre » à laquelle ils participaient ne se déroulait pas sur un front entre combattants, mais entre des miliciens armés et des civils non armés. Ainsi, si l'histoire de l'enfance et de l'adolescence en temps de guerre semble déjà délicate, car elle remet en question

de nombreuses attentes concernant l'enfance, l'histoire d'un engagement motivé par l'extermination se révèle encore plus complexe.

Au croisement des définitions et des discours

En partant de la définition judiciaire de l'adolescence (14-17ans et 11 mois) et de l'enfance (moins de 14 ans), mais en se référant aux rites de passage spécifiques au contexte rwandais, le projet questionnera en fin de compte la construction a posteriori de cette catégorie, ses limites, ainsi que sa réalité sociologique. Il deviendra alors possible de mesurer l'ampleur réelle de la participation de ces jeunes, chiffre qui est évidemment liée à la catégorisation utilisée de la « jeunesse ».

Alors que l'enfance est associée à l'innocence, l'adolescence souffre de nombreuses représentations négatives : cette phase est perçue comme dangereuse, l'âge d'une potentielle rébellion, d'une activité hormonale altérant le jugement.... Or cette catégorie est davantage sociale que biologique : la maturité qu'on attribue à l'adolescent pouvant par exemple évoluer selon son genre ou sa classe sociale. La langue kinyarwanda rend compte de ce moment transitoire qu'est l'adolescence avec le terme *ingimi*, qui désigne les adolescents prépubères. Le mot appartient à la classe des « choses » (in-), c'est-à-dire un état qui n'est pas encore pleinement humain (umu-). *Urubyiruko* désigne la jeunesse comme catégorie sociale et démographique. *Umwana* s'utilise pour un enfant, à la fois comme catégorie d'âge que dans un sens filial, mais aussi pour faire référence à une jeune personne qui ne s'est pas encore mariée. Le mariage permet à une jeune fille de passer du statut d'*umukobwa* (fille ou jeune femme) ou d'*abahete* (jeune femme) à celui d'*umugore* (femme adulte). De même, un jeune garçon, *umuhungu* (fils) ou *umusore* (jeune homme), devient *umugabo* (homme) après le mariage. Le caractère d'un homme adulte se gagne également au combat : le terme *Ingabo* (armée) est construit à partir du même suffixe, faisant référence à la fois à la masculinité et au courage. On dit aussi d'un homme ou d'une femme qu'il ou elle est « *Umugabo* » lorsqu'il ou elle a agi avec courage ou dignité. La maturité s'acquiert donc davantage par le rituel social que par le passage des années.

Ainsi, vérifier et quantifier la participation des jeunes est nécessaire pour répondre à un paradoxe important dans la représentation actuelle du génocide. Les chiffres rappelés ci-dessus suggèrent que la participation des jeunes miliciens représente un phénomène minoritaire relativement faible. Pourtant, la place des jeunes parmi les auteurs de violences est centrale dans les discours populaires au Rwanda qui cherchent à expliquer le génocide, chez les perpétrateurs comme chez les victimes (Bour, 2024). Bien que la représentation commune du génocide comme étant perpétré par des hordes de jeunes hommes pauvres - des « jeunes urbains chômeurs » - ait déjà été remise en question (Straus, 2004 : 103), elle n'a jamais été fondée sur un examen systématique des archives judiciaires permettant de quantifier la participation de cette tranche d'âge, ni de comprendre précisément la situation de ces jeunes entre 1990 et 1994 sous un angle plus qualitatif.

Je réfuterai l'idée d'une déviance par rapport à la norme d'individus qui, en raison de leur âge, seraient soit « biologiquement » (dans ce cas, hormonalement) prédisposés à la violence, soit issus de milieux sociaux déterminant leur propension à la violence. Ce projet vise à comprendre comment ces jeunes ont appris la violence politique.

Une jeunesse politisée ?

L'objectif principal de ce projet de recherche consiste à reconsidérer l'agentivité des adolescents dans le contexte de la violence politique, en s'éloignant d'une analyse binaire oscillant entre les notions de déviance et de victimisation. Je soutiens que, du début de la guerre en 1990 jusqu'au génocide de 1994, les jeunes Rwandais étaient considérés, et se considéraient eux-mêmes, comme des acteurs politiques, recrutés pour participer à la guerre, à la vie politique et au génocide en raison de leur jeunesse. Cette approche implique non seulement la prise en compte des motivations propres de ces jeunes, mais aussi celle de l'évolution au prisme de la guerre et du génocide des catégories d'enfance et d'adolescence, de leurs normes et de leurs rites de passage.

Ce projet analysera les structures sociales et familiales qui ont permis (ou favorisé) les violences politiques et génocidaires, comme le montrent les recherches sur les régimes autoritaires (Crélot et Patin, 2024). Par exemple, les analyses sur le NSDAP allemand ont démontré comment ces milices ont « capitalisé sur cet aspect juvénile » en créant des mouvements de jeunesse militarisés (Crélot et Patin, 2024). De plus, les systèmes de récompense mis en place par les partis attiraient des jeunes économiquement précarisés (Willame, 1995), séduits par la promesse d'un avenir différent. Toutefois, le cas rwandais se caractérise par un encadrement idéologique et milicien rapide (moins de trois ans). Surtout, ces jeunes miliciens ont ainsi participé à l'assassinat de personnes qu'ils avaient fréquentées à l'école, avec qui ils avaient joué dans la rue, fréquenté l'église ou la mosquée, ou rencontré dans des orphelinats ou des activités de scoutisme.

De la même manière, ces liens sociaux particuliers ont pu jouer un rôle dans leur résistance à tuer ou violer leurs pairs. Pour comprendre la nature spécifique de leur participation au génocide, il sera nécessaire d'interroger les espaces de sociabilité de ces jeunes et leurs relations avec les adultes et les autres jeunes (Hutu et Tutsi). Si la haine des Tutsi était depuis longtemps une caractéristique de la société rwandaise, quelles étaient les conditions de l'éclatement de la violence ? Comment, en moins de trois ans, de jeunes hommes et femmes hutu ont-ils appris à utiliser la violence ? Les processus de politisation de ces jeunes seront examinés en lien avec leurs familles, leur intégration dans des « familles » miliciennes (Bour, 2024), leurs amitiés, tout comme leur pauvreté et les récompenses offertes pour leur engagement.

Le projet se concentre sur le secteur densément peuplé de Kimisagara à Kigali. La ville de Kigali reste une zone peu étudiée dans les recherches sur le génocide, et encore moins du point de vue des milices extrémistes à l'échelle locale : en l'occurrence, les jeunes miliciens et miliciennes. Pourtant, le quartier de Kimisagara est particulièrement représentatif en raison de sa population mixte (sociale, religieuse, origines) et d'une activité milicienne intense. Enfin, ce district était proche de la ligne de front en 1994 et les jeunes miliciens (hommes uniquement) ont pu rejoindre l'armée régulière en renfort.

Quantification de l'implication des jeunes à travers les archives des tribunaux gacaca

La première phase du projet consistera donc à construire une base de données pour quantifier la participation des jeunes à l'échelle du secteur de Kimisagara à partir des archives des tribunaux *gacaca* conservées au MINUBUMWE (Ministère de l'Unité nationale et de l'Engagement civique) à Kigali. Ces archives contiennent non seulement les transcriptions manuscrites des audiences de procès, mais aussi des fiches d'accusés conformes à des modèles types.

De plus, ces tribunaux ont jugé des crimes commis entre octobre 1990 et décembre 1994 et peuvent donc fournir des informations sur les trajectoires individuelles de radicalisation de ces jeunes au sein des partis extrémistes et des milices (ou non).

Concernant les fiches d'accusés, chaque individu y est identifié par son prénom, son nom, les noms de ses parents, sa date et son lieu de naissance, sa profession et son état civil. Une case spécifique est prévue pour les individus âgés de moins de 14 ans en 1994, qui ont automatiquement bénéficié d'une amnistie. Ensuite, la catégorie de l'accusé est indiquée (1, 2 ou 3 : allant des crimes les plus graves perpétrés en position d'autorité aux crimes contre les biens), suivie d'une brève description des charges, des antécédents de l'accusé et (le cas échéant) de ses complices.

Aperçu de la base de données :

– **Nom – Nom du parent – Date de naissance – Lieu de naissance – Lieu de résidence en 1994 – Sexe – Etat civil – Nombre d'enfants – Milicien (OUI/NON) – Date d' enrôlement – Profession – Exil en juillet 1994 (OUI/NON) – Catégorie de défense (1, 2, 3) – Date d'arrestation – Nombre d'accusations – Type de crime (verbe : tuer, mener une attaque, piller, etc.) – Nom du complice – Complice au sein de la famille (OUI/NON) – Relations familiales (mère, père, etc.) – Aveux (OUI/NON) – Condamné (OUI/NON) – Date de la première condamnation – Appel (OUI/NON) – Date de l'appel – Nombre d'années passées en prison – Durée de la dernière peine prononcée.**

Pour le cas du secteur Kimisagara (Kigali), cette base de données permettra de **quantifier précisément le phénomène des jeunes qui ont participé au génocide et donc d'évaluer leur proportion relative**. Les catégories incluent :

Le nombre d'individus de moins de 14 ans soupçonnés d'avoir pris part au génocide	Le nombre d'individus entre 14 et 17 ans et 11 mois condamnés pour leur participation au génocide	Le nombre d'individus inculpés et condamnés entre 18 et 21 ans (majorité légale en 1994)
--	--	---

→ **La proportion pour chaque catégorie de :** femmes et hommes, personnes condamnées, durée des peines, fréquence des aveux, nombre de crimes, appartenance ou non à un "gang", présence d'autres membres de la famille parmi les accusés (frères, sœurs, pères, mères).

La construction de cette base de données permettra de mieux comprendre les âges de ces jeunes, d'interroger leur position dans leur quartier (qu'ils aient ou non été impliqués dans des rites de passage à l'âge adulte, comme le mariage ou la parentalité), et dans une certaine mesure leur catégorie socio-professionnelle (qu'ils aient été étudiants ou déjà actifs professionnellement), et surtout d'élaborer une typologie des engagements génocidaires des jeunes dans cette zone.

Je pourrais ainsi montrer s'ils ont appartenu ou non à des groupes de miliciens identifiés (*ibitero*), le rôle joué par leurs familles, la nature de leur implication violente (dans les milices ou non) et les dates de leurs premiers actes criminels (les *gacaca* étant compétents pour juger les crimes commis entre octobre 1990 et décembre 1994).

Je cartographierai également leurs origines géographiques pour évaluer le rôle de l'exode rural : venaient-ils de la campagne pour travailler ou de la ville, ou étaient-ils nés à Kimisagara ? Étaient-ils de jeunes gens pauvres et isolés, ou appartenaient-ils à des réseaux sociaux facilement identifiables dans les archives (bandes de miliciens, familles politisées, familles de miliciens, orphelins, etc.) ? Enfin, cette base de données fournira également des informations sur leur traitement judiciaire, leur stratégie de défense et les conditions de leur arrestation et de leur emprisonnement.

Il semble que le nombre de personnes âgées de 14 à 18 ans à Kimisagara peut être représentatif du nombre de mineurs jugés pour génocide dans la capitale. Cependant, on peut s'attendre à ce que la plus grande catégorie proportionnelle soit celle des 18-21 ans. Cela amènera à interroger les participants au génocide désignés comme « jeunes » au-delà des catégories judiciaires.

Une histoire incarnée : les trajectoires de dix jeunes à travers les archives et les témoignages oraux

Le second objectif est de suivre les trajectoires de dix jeunes aux profils variés (classe sociale, âge et genre) afin d'analyser les similitudes et les différences dans leur implication dans la violence, ainsi que les hiérarchies à l'œuvre dans le mouvement milicien.

La base de données construite à partir des archives judiciaires des tribunaux *gacaca* rwandais constitue le point de départ d'études de cas plus approfondies, car elle me permettra d'identifier dix individus. Je retracerai ensuite leur implication dans le génocide en utilisant leurs dossiers judiciaires et les témoignages tenus aux procès. Il sera également possible d'analyser le rôle du réseau familial de ces jeunes, ainsi que leurs réseaux de sociabilité (y compris leur appartenance à une milice), en s'appuyant sur la base de données, des recherches archivistiques complémentaires et de l'histoire orale.

Pour chacune de ces dix études de cas, je combinerai ce matériel judiciaire avec une littérature grise constituée de rapports d'ONG rwandaises et internationales consacrés à la question de la jeunesse, afin de dresser un tableau plus large de ces jeunes urbains dans les années 1990.

Je souhaite également mener des entretiens avec des personnes qui étaient jeunes pendant le génocide, qu'elles aient ou non été emprisonnées, avec des habitants du quartier, et

avec des acteurs des tribunaux *gacaca* (accusés, témoins, victimes, parties civiles, juges). Ces entretiens permettront d'écrire une histoire du génocide à Kimisagara du point de vue des adolescents impliqués, et de révéler comment cette catégorie spécifique de la population a été considérée et traitée par le système judiciaire, leurs coaccusés, leurs victimes et les témoins, tant au moment du procès qu'au moment des entretiens. Pour chacun des dix (anciens) adolescents étudiés, je souhaite interroger un collaborateur plus âgé, une victime du même âge, une victime plus âgée et, si possible, la personne concernée elle-même.

Cette partie plus qualitative du projet permettra d'interroger l'agentivité des jeunes auteurs de violences. L'agentivité peut être définie comme la conscience de son propre intérêt, la capacité à faire des choix et à les mettre en œuvre. Dans le contexte des jeunes, le concept d'agentivité s'oppose à l'idée que les jeunes seraient nécessairement manipulables ou déraisonnables. En termes concrets, je poserai les questions suivantes : Quelles étaient leurs motivations propres ? En quoi l'idéologie du *Hutu Power* leur offrait-elle des perspectives d'émancipation ? Que signifiait rejoindre une milice en termes de hiérarchies sociales et de genre ? En même temps, quelles étaient les limites de cette agentivité pour cette tranche d'âge, à l'interaction de la classe sociale, de la race et du genre ? Dans une famille politisée, quels étaient les choix possibles pour s'opposer à l'intégration à une milice dirigée par son père ou sa mère ? Dans une situation de pauvreté extrême, comment pouvait-on refuser les récompenses offertes par les cadres des partis extrémistes ? L'objectif final de la recherche est de contribuer au champ historiographique dynamique de l'enfance en guerre. Il sera alors possible de comparer la situation rwandaise à d'autres formes d'engagement des jeunes dans la violence extrême.

Bibliographie :

Barrett, J. C. 2014. *What a Difference a Day Makes: Young Perpetrators of Genocide in Rwanda*, University of Cambridge Faculty of Law Research Paper No. 24/2014. **Bertrand, J. 2000.** *Rwanda, le piège de l'histoire: l'opposition démocratique avant le génocide, 1990-1994*. Paris: Khartala. **Bodineau, S. 2014.** "Vulnerability and agency: figures of child soldiers within the narratives of child protection practitioners in the Democratic republic of Congo". *Autrepart*, N° 72(4), 111-128. **Bjørkhaug, I. 2010.** Child soldiers in Colombia: The recruitment of children into non-state violent armed groups, MICROCON Research Working Paper No. 27. **Bour, J. 2024.** "Comme des hommes? " *Trajectoires militantes de femmes politiques impliquées dans le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda.*", PhD dissertation, EHESS, Paris. To be published by Paris, CNRS Éditions, 2026. Crélot, M and Patin, P. 2024. "Des enfants forgés pour la guerre. Le nazisme et l'endoctrinement de la jeunesse", in Pignot, M. (ed.), *Enfance en Guerre, Guerre à l'enfance*, Anamosa. **Chrétien, J. P. 1997.** *Le défi de l'ethnisme: Rwanda et Burundi, 1990-1996*. Khartala. **Connell, R. 1995.** *Masculinities*. Berkeley: University of California Press. **Drumbl, M. A. 2012.** *Reimagining child soldiers in international law and policy*. Oxford University Press. **Dumas, H. 2012.** "Football, politics and militia violence in Rwanda: the story of a sport under influence (1990-1994)." *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 106 (2): 40-46. **Dumas, H. 2014a.** *Genocide in the Village*. Paris: Seuil. **Dumas, H. 2014b.** "Enfants victimes, enfants tueurs: Expériences enfantines (Rwanda, 1994)." *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 122 (2): 75-86. **Dumas, H. 2020.** *Sans Ciel ni Terre, paroles orphelines du génocide des Tutsi*. Paris: La Découverte. **El-Badawy, E., Comerford, M. & Welby, P.,**

2015. *Inside the Jihadi Mind: Understanding Ideology and Propaganda*, London: Centre on Religion & Geopolitics, Tony Blair Faith Foundation. **Enloe, C. 2014 [1990].** *Bananas, Beaches and Bases Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, University of California Press. **Fletcher, L. 2007.** "Turning Interahamwe: Individual and Community Choices in the Rwandan Genocide." *African Studies Review* 50 (1): 25-48. **Foucault, M. 1976.** *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard. **Hendrixson, A. 2003.** "The 'Youth Bulge': Defining the Next Generation of Young Men as a Threat to the Future." *Different Takes* 19 (Winter). **Hendrixson, A. 2004.** "Angry Young Men, Veiled Young Women: Constructing a New Population Threat." *Corner House Briefing* 34 (December). **Hope, K. and Ronald, Sr. 1998.** "Urbanization and Urban Growth in Africa." *Journal of Asian and African Studies* 33 (4): 345-358. **Human Rights Watch. 2003.** *Rwanda: Lasting Wounds: Consequences of Genocide and War for Rwanda's Children*. New York: Human Rights Watch (Vol. 15, No. 5). **Hynd, S. 2020.** In/Visible Girls: "Girl Soldiers", Gender and Humanitarianism in African Conflicts, c. 1955–2005. in Möller, E., Paulmann, J., Stornig, K. (eds) *Gendering Global Humanitarianism in the Twentieth Century. Palgrave Macmillan Transnational History Series. Palgrave Macmillan, Cham.* **Hynd, S. 2021.** "Uncircumcised boys' and 'girl Spartans': Youth, Gender and Generation in Colonial Insurgencies and Counterinsurgency, c. 1954–59." *Gender & History* 33.2 (2021): 536-556. **Ingelaere, B. 2010.** "The gacaca courts in Rwanda." In *Traditional Justice and Reconciliation Mechanisms after Violent Conflict: Learning from African Experiences*, edited by Huyse L. and Salter M., 25-59. Stockholm: International IDEA. **Jakšić, M. 2019.** « Trouver l'enfant soldat », *Terrain* [En ligne], Terrains. **Kahn, S, and Denov, M. 2022.** "Transgenerational trauma in Rwandan genocidal rape survivors and their children: A culturally enhanced bioecological approach." *Transcultural Psychiatry* 59 (6): 727-739. **Lasmawati, A. Adrianus E. and Puteri, N. 2021.** "Adolescent, Radicalism, and Terrorism in Indonesia: Experts' View (November 28, 2021)". *Journal of Social and Political Sciences*, Vol.4 No.4. **Medeiros, E. 2013.** "Enlightening or Frightening? The subjective worlds of the so-called child soldiers of Nepal". Ph.D thesis, Department of Mental Health Sciences, University College London. **Miller-Idriss, C. 2018.** "Youth and the radical right". *The Oxford handbook of the radical right*, 348-365. **Nahoum-Grappe, V. 1996.** "Purifier le lien de filiation: Les viols systématiques en ex-Yougoslavie, 1991-1995 ». *Esprit (1940-)*, 150-163. **Nzanzuwera, FX. 1993.** *La magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif*. Kigali: CLADHO. **Pignot, M. 2010.** "Introduction: Is the child combatant an object of history?" *L'enfant-combattant* (Nov): halshs-00574545. **Pignot, M. 2019.** *L'appel de la guerre. Teenagers in combat, 1914-1918*. Paris: Anamosa. **Purdeková, A. 2024.** "Re-education Camp as a Spatial Governance Form: Separation, Structure, and Staging in Rwanda's Ingando Camps." *International Journal of Comparative Sociology*, 0(0). **Republic of Rwanda. 1996; 2001; 2004; 2006.** *Loi organique sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité, commises à partir du 1er octobre 1990.* **Rechtman, R. 2020.** *The Ordinary Life of Genocidaires*. Paris: Éditions du CNRS. **Riot, T. 2008.** "Pratiques du corps, ethnicité et métissages culturels dans le Rwanda colonial (1945-1952)." *Cahiers d'études africaines* 192: 815-834. **Sands, P. 2018.** "Genocide at 70: A reflection on its origins". *Netherlands Quarterly of Human Rights*, 2018, vol. 36, no 3, 167-172. **Save the Children-USA, Federation in collaboration with Haguruka, Kanyarwanda, and LIPRODHOR. 1995.** *Children, Genocide, and Justice: The Rwandan Perspectives on*

Culpability and Punishment for the Children Accused of Crimes Associated with Genocide. Kigali: Save the Children. **Shepler, S. 2014.** *Childhood deployed: Remaking child soldiers in Sierra Leone.* New York University Press. **Shipers, M. 2007.** "Recovering the feminine other: masculinity, femininity, and gender hegemony." *Theory and Society* 36 (1): 94-101. **Sjoberg, L. 2010.** « Women fighters and the “beautiful soul” narrative », *International Review of the Red Cross*, vol.92, n°877: 61. **Sjoberg, L. 2016.** *Women as wartime rapists : beyond sensation and stereotyping*, New-York, NYU Press. **Sommers, M. 2006.** *Fearing Africa's Young Men: The Case of Rwanda.* World Bank, Conflict Prevention and Reconstruction Unit, Working Paper No. 32. **Straus, S. 2006.** *The Order of Genocide: Race, Power, and War in Rwanda.* New York: Cornell University Press. **Ternon, Y. 2007.** *Guerres et génocides au XXe siècle.* Odile Jacob. **Waller, R. 2006.** “Rebellious youth in colonial Africa”. *Journal of African History.* **47(1):77-92.** **Wessells, M. 2006.** *Child soldiers: From violence to protection.* Harvard University Press. **Willame, J. C. 1995.** *Aux sources de l'hécatombe rwandaise.* Khartala.